

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DATE DU COMITÉ SYNDICAL

5 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE

PRESENTS

VOTANTS

Pour	Contre	Abstention
25	0	0

N°

OBJET :

**Approbation du rapport annuel
d'activité du SYVALOM 2022**

L'an deux mille vingt et trois (2023), le cinq juin (5) à 18H00, le Comité Syndical, légalement convoqué en date du 24 mai 2023, s'est réuni dans les locaux du SYVALOM.

sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN,

Étaient présents les membres titulaires suivants :

Mesdames, Martine BOUTILLAT, Nathalie COUTIER et Anne-Laure WERBROUCK

et Messieurs Roland BOULARD, Philippe CAPLAT, Christian COYON, Thierry DUPONT, Pascal LEFORT, Pascal LORIN, Didier NOBLET, Pascal PERROT, Bruno ROULOT, René SCHULLER, Julien VALENTIN, Jean-Marie VIEVILLE,

Était présent le membre suppléant : Pascal ERRE (Suppléant de Romain DESANLIS),

Étaient représentés :

Jacques CONSTANTINIDI (Pouvoir à Mme BOUTILLAT), Anne DESVERONNIERES (Pouvoir Jean-Marie VIEVILLE), Jean-Pierre FORMET (Pouvoir à Mr NOBLET), Fabrice HUBERT (Pouvoir Mr BOULARD), Jacques JESSON (Pouvoir Mr ROULOT), François MOURRA (Pouvoir Mr LORIN), Olivier SOUDANT (Pouvoir Mr SCHULLER), Patrice VALENTIN (Pouvoir Mme WERBROUCK), Patrick VIÉ (Pouvoir Mr DUPONT),

Étaient excusés : Michel COURTEAUX, Yves GERLOT, Alphonse SCHWEIN, Maryline VUIBLET

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Julien VALENTIN.

Julien VALENTIN, Président du SYVALOM, présente le rapport annuel 2022 du syndicat, sur le service préparé en interne. Il précise que ce dernier a été présenté, conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et approuvé par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui s'est réunie le 5 juin 2023 à 17h.

VU l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, modifié par le décret 2015-1827 du 30 décembre 2015,

Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance du document présenté et délibéré :

APPROUVE le rapport annuel 2022 du SYVALOM sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,

RAPPELLE que le rapport annuel du SYVALOM est tenu à disposition du public au siège de celui-ci et, dès sa transmission, aux sièges des structures membres

Le Président du SYVALOM

JULIEN VALENTIN

Extrait certifié conforme
La Veuve, le 5 juin 2023
 Le Président
Syndicat de Valorisation des
Ordures Ménagères de la Marne Julien VALENTIN